Image not found or type unknown

Saisie bien commun pour dette propre

Par **foufou94**, le **18/12/2018** à **22:12**

Bonjour, je vous explique ma situation.
En 2005, sachant que jetais célibataire, j'ai contracté un prêt à la consommation que je n'ai pas pu payer car j'ai perdu mon emploi.
En 2006, j'ai retrouvé un emploi et ais eu une saisie sur salaire sur quelques mois, j'ai essayé par la suite de trouver un accord avec l'huissier à l'amiable en vain. (n'ayant plus de revenu et habitant chez mes parents il a rendu mon dossier au créancier)
En 2007 je me marie et ce sans contrat de mariage.
2018 un huissier revient a la charge, je lui propose 100 euros par mois étant donné que je suis sans emploi mais lui me demande 500 eu par mois minimum, ce qui m'est impossible.
Maintenant il me menace de saisir nos meubles.
En a t'il le droit sachant que les biens sont communs et que la dette m'est propre?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés